



APPEL À PROJETS ET CONTRIBUTIONS

Faites labelliser vos manifestations !



Édition 2024 :

Santé et biodiversité : tout est lié !

Naturellement dehors.....	p. 02
3 axes encouragés	p. 03
Labelliser et inscrire votre manifestation	p. 04
Bénéficiaire du kit de communication	p. 05
Calendrier	p. 05
Contact	p. 05

NATURELLEMENT DEHORS, LE MOIS DE LA BIODIVERSITE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

L'édition 2024 :

L'Agence régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire invite tous les acteurs du territoire à se mobiliser lors du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! », du 15 mai au 15 juin 2024, et à faire labelliser leurs manifestations.

Avec cette édition sous le thème « santé et biodiversité : tout est lié », l'ARB souhaite rappeler en quoi la biodiversité est gardienne de notre santé.

Qualité de l'eau et de l'air, bon état des milieux naturels, alimentation, ressources pour nos médicaments, santé et diversité de la faune et de la flore, bien-être au contact de la nature, activités sportives en extérieur... la biodiversité est essentielle et nous rend de précieux services vitaux.

Les porteurs d'animations sont encouragés à faire découvrir les liens « santé et biodiversité » auprès des publics par divers formats.

L'ambition :

Mettre la biodiversité au cœur de la société à travers des événements nature partout en région.

Mieux faire connaître, comprendre et aimer la biodiversité pour donner envie d'agir en faveur de sa préservation.

Le mois de la biodiversité vise à :

- > Valoriser des animations existantes
- > Imaginer des manifestations nouvelles sortant des sentiers battus,
- > Tisser des liens et partenariats entre acteurs naturalistes et ceux dans d'autres domaines
- > Susciter l'émerveillement de petits et grands
- > Sensibiliser et mobiliser à la préservation de la biodiversité

Les publics cible :

Naturellement Dehors s'adresse prioritairement au grand public bien que certaines animations puissent parfois être réservées à des catégories de publics : scolaires, salariés, techniciens et gestionnaires, élus...

Exemples de manifestations :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| > Sorties naturalistes | > Rencontres techniques |
| > Conférences scientifiques | > Exposition commentée |
| > Chantiers participatifs | > Séances ciné-échange |
| > Visites de sites | > Jeux et excursions |

3 axes encouragés

Créer des partenariats avec des acteurs locaux

Afin d'ouvrir le mois à une majorité d'acteurs dans les territoires et toucher de nouveaux publics, l'ARB encourage à développer des dynamiques partenariales. Il est en effet souhaité que le programme de « Naturellement dehors ! » propose des animations élaborées en coopération entre différents acteurs locaux et régionaux, par exemple : entre une association naturaliste et un acteur économique, social, culturel, sportif, etc., implanté sur son territoire d'intervention.

L'intérêt est de s'appuyer sur de nouveaux acteurs relais pour créer des formats innovants, mutualiser des moyens et aller à la rencontre de nouveaux publics moins sensibilisés à la biodiversité : salariés, usagers, clients, adhérents d'un club ...

Proposer des animations inédites et des nouveaux formats

L'objectif principal est d'inviter les habitants à sortir dans la nature et vivre une expérience au cœur d'un site naturel. Les animations proposées peuvent aussi être pensées de façon à inviter la nature dans d'autres espaces par des animations allant à la rencontre des publics là où ils se trouvent : dans les centres-villes et centre-bourgs, les quartiers de vie, les magasins, ...

Si l'excursion naturaliste est le cœur de la programmation, « Naturellement dehors ! » est aussi l'opportunité de proposer différents formats d'animations : spectacles, conférences, séances cinémas, expositions, jeux, sorties....

Il s'agit d'éveiller toutes les formes de curiosité et satisfaire différents centres d'intérêts.

Sensibiliser à la biodiversité, transmettre des messages et valeurs

« Naturellement dehors ! » est l'occasion de faire passer de nombreux messages auprès des participants pour apporter un nouveau regard sur la biodiversité, inspirer et mobiliser.

Les animations proposées pourront s'inscrire dans une ou plusieurs thématiques traduisant un message essentiel : les liens entre la santé et la biodiversité,

- > Les services rendus par la biodiversité pour notre santé
- > Sports de pleine nature respectueux de la biodiversité
- > Les relations entre l'humain et la nature, bien-être, émerveillement
- > Les avancées et connaissances scientifiques
- > L'état des écosystèmes : milieux naturels, espèces, diversité et interactions
- > Les actions et bonnes pratiques individuelles et collectives en faveur de la biodiversité

Cette liste de thématiques n'est pas exclusive, les porteurs de projets peuvent envisager toute autre piste répondant aux objectifs de sensibilisation des publics en lien avec le thème de l'édition.

L'important est de démontrer le lien avec la biodiversité. Des animations connexes aux enjeux environnementaux ne faisant pas l'objet d'un propos naturaliste, par exemple portant uniquement sur le tri des déchets ou la transition énergétique, ne pourront être labellisées. Il en est de même pour des animations exclusivement liées à la santé, sans lien avec la connaissance ou préservation de la nature.

LABELLISER ET INSCRIRE VOTRE MANIFESTATION

Tout organisateur d'une manifestation dédiée à la biodiversité, programmée entre le 15 mai et le 15 juin 2024, répondant aux objectifs et axes du mois de la biodiversité, décrits dans cet appel à projets, est invité à **faire labelliser et inscrire son animation au programme « Naturellement dehors ! »**.

L'ensemble des manifestations recensées seront valorisées dans le programme du mois de la biodiversité, consultable depuis le Portail régional de la biodiversité www.biodiversite-centrevaldeloire.fr et sur la plateforme nationale [j'agis pour la nature](http://j'agis.pour.la.nature) via la page dédiée à l'événement.

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire et la Fondation pour la Nature et l'Homme ont créé un partenariat pour amplifier la visibilité des animations et apporter aux organisateurs des outils pratiques facilitant la gestion et la communication autour de leurs actions.

1) Informer l'ARB Centre-Val de Loire de votre projet – avant le 25 avril 2024

- en remplissant le formulaire : [proposer une animation « Naturellement dehors ! »](#)
Ce formulaire permet de faciliter la coordination : recensement de l'ensemble des projets pour une meilleure vision globale, s'assurer de l'adaptation du projet proposé avec le mois de la biodiversité, et contacter les organisateurs.
- en complément, vous pouvez contacter l'ARB Centre-Val de Loire pour vous aider à finaliser et formaliser votre projet

2) Recevoir la confirmation de la part de l'ARB

Vous recevrez une confirmation par mail de la labellisation de votre manifestation et le kit de communication « Naturellement dehors ! ».

3) Renseigner votre manifestation sur la plateforme « j'agis pour la nature » - avant le 5 mai et au plus tard 10 jours avant la date de votre animation si celle-ci est programmée en juin

- Connectez-vous à votre compte utilisateur sur la plateforme « j'agis pour la nature »
- Ou, créez un compte si vous n'en n'avez pas
(vous pouvez vérifier préalablement si votre structure a déjà un compte en consultant la liste sur : <https://www.jagispourlanature.org/structures-daccueil>)

NB : Les animations renseignées dans l'agenda de la plateforme nationale [j'agis pour la nature](#) seront automatiquement intégrées sur le [Portail de la biodiversité](#).
Il est impératif de **renseigner son animation pour qu'elle puisse figurer au programme du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! »**.

- **Si vous avez déjà un compte organisateur sur la plateforme « J'agis pur la nature »,** connectez-vous avec vos identifiants et renseignez directement votre manifestation sur le site en indiquant toutes les informations demandées et utiles.
- **Si vous n'avez pas de compte organisateur,** vous devez en créer un et attendre qu'il soit validé pour pouvoir inscrire votre manifestation.

Pour tout savoir sur « Naturellement dehors » et la plateforme « j'agis pour la nature » **2 webinaires vous sont proposés**

- lundi 12 février de 11h30 à 12h30
- vendredi 15 mars de de 11h30 à 12h30

➔ [inscrivez-vous pour recevoir le lien de connexion](#)

BENEFICIER DU KIT DE COMMUNICATION

- **Le Portail régional de la biodiversité** www.biodiversite-centrevalde Loire.fr :
 - Une page dédiée à « Naturellement dehors ! » avec l'intégralité du programme et la liste complète des animations (liens directs), carte interactive...
 - affichage du mois en page d'accueil
 - publication du programme dans la lettre d'infos « [l'Écho biodiversité](#) »
- **La plateforme « j'agis pour la nature » :**
 - une page dédiée au mois de la biodiversité « Naturellement dehors » active du 15 mai au 15 juin,
 - valorisation aussi en page d'accueil,
 - fonctionnalités de gestion des inscriptions via la plateforme (si souhaité par l'organisateur),
 - e-mailings automatiques gérés par la plateforme auprès de tous habitants du Centre-Val de Loire inscrits à « j'agis pour la nature »
- **La page facebook** de l'ARB : programme du mois et zoom sur des animations
- **La page facebook** de la Fondation pour la Nature et l'Homme : valorisation du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! »
- **Relations presse** : diffusion d'un communiqué à la presse régionale par l'ARB. Mise en relation de journalistes avec des organisateurs.
- **Un flyer** dédié à « Naturellement dehors » distribué dans toute la région : lieux publics, offices de tourisme, médiathèques, musées, cinémas partenaires, mairies ...
- **Une affiche A3** : dans les lieux publics et de manifestations

Chaque organisateur et partenaire de manifestation se verra remettre un kit de communication utilisable dans ses propres dispositifs de communication.

- **Bloc-marque « Naturellement dehors ! »** pour insertion dans vos propres supports
- **20 Flyers et 3 affiches A3** pour diffusion libre. L'affiche comprend une zone blanche en pied de page pour vous permettre de la personnaliser et inscrire le titre, date, heure, lieu, contact de la manifestation
- **Bannière web** pour publication sur vos sites internet et pages facebook

CALENDRIER

- Jusqu'au 25 avril : échanges entre organisateurs et ARB sur les projets envisagés
- Jusqu'au 25 avril : proposition d'animation via le formulaire
- 30 avril : lancement de la campagne de communication « Naturellement dehors ! »
- Jusqu'au 5 mai : inscription de votre manifestation sur la plateforme « J'agis pour la Nature », et au plus tard 10 jours avant votre animation si celle-ci est programmée en juin

Contact

Pauline d'Armancourt

Chargée de mission Mobilisation de la société et Communication



Ligne directe : 02 38 53 53 60

Mobile : 07 71 91 12 24

13 av. des Droits de l'homme - 45921 ORLÉANS cedex 9

02 38 53 53 57

www.biodiversite-centrevalde Loire.fr

[Page Facebook](#) | [Page LinkedIn](#)